



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Gatineau

Core 0B2 / Noyau 0B2

K1A0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Charter and Transportation Services Division/Division
de services d'affrètement et transport

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Gatineau

Quebec

K1A0S5

Title - Sujet Helicopters x 3 - Resolute Hélicoptères x 3 - Résolue	
Solicitation No. - N° de l'invitation 23239-210634/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client 23239-210634	Date 2021-01-05
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$LS-100-79434	
File No. - N° de dossier Is100.23239-210634	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Standard Time EST on - le 2021-01-15 Heure Normale de l'Est HNE	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Ogbumor, Alfred	Buyer Id - Id de l'acheteur Is100
Telephone No. - N° de téléphone (343) 550-1645 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Modification 001

Cet amendement est soulevé pour la raison suivante:

Fournir une réponse à des questions soumis

Question n° 1 : Les frais de voyage pour les changements d'équipage sont-ils payés par le gouvernement (compagnie aérienne, etc.) ?

Réponse : Non. Les frais liés aux rotations d'équipage ne seront pas remboursés.

Question n° 2 : Pourquoi les pénalités pour temps d'arrêt sont-elles supérieures aux minimums payés par le gouvernement ?

Réponse : Non : Les pénalités de temps sont significative, car l'aptitude au service de l'avion est une priorité absolue pour assurer des opérations sans faille et un soutien d'urgence de l'avion en cas de besoin. Le transporteur doivent disposer des pièces de rechange et des équipages nécessaires afin d'avoir un programme d'entretien préventif proactif.

Question n° 3 : Que se passe-t-il si nous ne pouvons pas amener l'équipage à l'escale en raison de restrictions liées à la COVID.

Réponse :

Le PPCP fournira un préavis suffisant de la date de départ requise de l'aéronef afin de s'assurer que l'équipage a le temps de compléter l'isolement obligatoire de 14 jours avant d'entrer au Nunavut.

Comme les équipages sont considérés comme des travailleurs essentiels, ils peuvent sauter l'isolement de 14 jours, mais ne pourront pas rester à l'installation du PPCP. Dans ce cas, les frais supplémentaires pour les repas et l'hébergement ne seront pas remboursés.

Question n° 4 : Si l'un des avions de Resolute monte sur un engin à patins hauts avec des pattes d'ours, qui paie pour expédier l'engin à flotteurs fixes jusqu'à Resolute et retour ?

Réponse :

Le transporteur est responsable des frais de déplacement de équipement à destination et en provenance de Resolute.

Toutes les autres modalités et conditions demeurent inchangées.